

RÉUNION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (CICTA) TENUE EN 2020, PAR CORRESPONDANCE

La pandémie de COVID-19 a généré des défis au sein des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) pour la conduite des réunions en 2020. La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) a annulé ses réunions en personne de la Commission et du Comité permanent de recherche et de statistiques (CPRS) et prendra ses décisions par correspondance.

Même dans ces circonstances difficiles, la CICTA doit assurer une gestion durable et ininterrompue des stocks de thon et des écosystèmes marins qui relèvent de sa compétence. Plus particulièrement, plusieurs mesures et questions critiques requièrent une attention immédiate de la part de la CICTA dès cette année.

Cette déclaration se concentre sur les mesures et les questions critiques au sujet desquelles la CICTA doit agir en 2020 ou faire avancer ses travaux en 2021, conformément aux priorités mondiales de l'ISSF pour les ORGP thonières.

Conservation des ressources en thon

Qu'est-ce qui ne va pas ?

Des mesures de gestion efficaces sont nécessaires pour que les captures de thons obèses et de thons à nageoires jaunes permettent une exploitation durable.

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Il n'y a pas eu d'évaluation des stocks de thon tropical en 2020. Cependant, depuis plusieurs années, les captures de thon obèse et de thon à nageoires jaunes dépassent les TAC. Ce fut encore le cas en 2019, alors que les TAC ont été dépassés de 14 % et 20 % respectivement. Cette absence systématique de conformité est troublante et doit être traitée, notamment par l'allocation complète des TAC, afin que les cas de non-conformité spécifiques des CPC (parties contractantes et parties coopérantes non contractantes) puissent être identifiés.

Nos principales revendications présentées à la CICTA en 2020-2021 :

1. Veiller à ce que les recommandations sur le point d'expirer, partiellement ou totalement, continuent à s'appliquer en 2021.
2. Adopter un plan de travail pour les DCP comprenant un calendrier de transition vers des DCP sans filets fabriqués principalement avec des matériaux biodégradables ; développer des politiques de récupération et un schéma de marquage ; exiger des données de position des DCP et des enregistrements acoustiques.
3. Accélérer l'adoption de stratégies de récolte pour les thons tropicaux.
4. Adopter des normes minimales de contrôle électronique afin de pouvoir exiger une couverture d'observateurs (humains et/ou électroniques) à 100% pour toutes les principales pêcheries de la CICTA et pour tous les navires effectuant des transbordements en mer, dans un délai de cinq ans.
5. Demander au comité de conformité de se pencher sur le non-respect des exigences de communication de données sur les DCP.

Que demande l'ISSF à la CICTA ?

- (1) Au minimum, veiller à ce que les recommandations de la CICTA devant expirer cette année ne deviennent pas caduques, y compris les mesures provisoires de restriction des captures de thon obèse figurant dans la recommandation 19-02 et le total autorisé de captures (TAC) et autres mesures de restriction des captures de germon du nord et de germon du sud figurant dans la recommandation 16-06 et dans la recommandation 16-07.
- (2) En 2020 ou en 2021, procéder à la répartition totale des TAC au niveau des CPC.

Dispositifs de concentration du poisson (DCP)

Qu'est-ce qui ne va pas ?

Dans l'Atlantique, la pêche avec DCP est responsable de presque 53 % des prises de thons tropicaux et 78 % des prises de thon listao. Des données complètes sur l'utilisation des DCP sont requises pour gérer efficacement les captures de thonidés tropicaux par les senneurs. Les DCP actuellement déployés devraient être moins maillants et les flottes devraient s'orienter vers des DCP totalement non maillants, fabriqués principalement avec des matériaux biodégradables pour atténuer l'impact sur les écosystèmes et réduire les débris marins.

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Seules quelques CPC transmettent les données exigées sur les DCP, et souvent de manière incomplète, ce qui nuit aux analyses régionales du CPRS. Ce problème persiste depuis 2014 et requiert l'attention du Comité de conformité. La CICTA exige l'utilisation de DCP non maillant, mais cette exigence doit être appliquée de manière plus rigoureuse.

Que demande l'ISSF à la CICTA ?

- (1) En 2021, modifier la recommandation 19-02 (ou la mesure qui lui succède) comme suit :
 - (i) Préciser dans l'Annexe 5 que les DCP non maillants ne doivent contenir aucun filet.
 - (ii) Obliger les flottes à retirer de l'eau tous les DCP maillants.
 - (iii) Concevoir et adopter des mécanismes de récupération des DCP et des mesures incitatives d'ici 2022.
 - (iv) Exiger des navires qu'ils fournissent des données complètes sur la position des DCP et les enregistrements acoustiques produits par les bouées d'échosondage.
 - (v) Élaborer et adopter un système de marquage des DCP d'ici 2022 pour tous les nouveaux déploiements de DCP, quel que soit le type de navire, exigeant que les DCP soient marqués à la fois sur la bouée et sur la structure du DCP.
- (2) En 2021, demander au Comité de conformité de se pencher sur le non-respect des exigences de communication des données de DCP et recommander des mesures correctives, y compris celles figurant dans le paragraphe 31 de la recommandation 19-02.
- (3) Demander au CPRS de fournir des limites scientifiques de déploiements de DCP et/ou d'ensembles de DCP.

Stratégies d'exploitation

Qu'est-ce qui ne va pas ?

Les stratégies d'exploitation (comprenant des cibles et des points de référence limites, ainsi que des règles de contrôle des captures) décrivent des règles préalablement convenues de gestion des ressources halieutiques et de réaction à l'évolution des stocks.

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

La CICTA a commencé à développer des stratégies d'exploitation et à les tester au moyen de procédures d'évaluation des stratégies de gestion (ESG) en vue de les adopter pour les stocks prioritaires à l'intérieur d'échéanciers établis. Cependant, une action accélérée est nécessaire pour les thons tropicaux. Conformément aux conditions de son Principe 1, le MSC a fixé des délais pour l'établissement d'une stratégie d'exploitation et de règles de contrôle des captures (RCC) s'appliquant à la pêche au thon certifiée. En ce qui concerne les stocks de thon sous la juridiction de la CICTA, si les RCC ne sont pas adoptées d'ici 2022 concernant le thon à nageoires jaunes et le listao (occidental), les certifications actuelles du MSC pour ces stocks seront suspendues.

Que demande l'ISSF à la CICTA ?

En 2021, inclure un point sur les ESG dans la réunion du panel 1 afin de continuer à faire avancer les travaux sur les thons tropicaux.

Prises accessoires et requins

Qu'est-ce qui ne va pas ?

Les requins mako sont pêchés pour leur chair, pour leurs ailerons et pour le sport, sans aucune limitation internationale des captures. Des mesures scientifiques de conservation et de gestion visant à réduire la mortalité des requins doivent être adoptées et mises en œuvre.

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

Dans l'Atlantique Nord, le CPRS note qu'il pourrait falloir environ 25 ans pour reconstituer les stocks de requins mako même si les taux de mortalité par pêche étaient réduits à zéro. Il est grand temps d'agir, car les scientifiques ont lancé l'alerte au sujet de ce problème en 2017 et la CICTA n'a toujours pas agi.

Que demande l'ISSF à la CICTA ?

En 2021, adopter une nouvelle recommandation concernant le requin mako à nageoires courtes, laquelle devrait : (i) interdire immédiatement de toutes les rétentions de requins mako à nageoires courtes ; et (ii) veiller à ce que des avis scientifiques spécifiques visant à réduire au minimum la mortalité accidentelle soient élaborés et mis en œuvre.

Monitoring, contrôle et surveillance

Qu'est-ce qui ne va pas ?

Une présence d'observateurs à bord de 100 % des navires est essentielle pour une gestion efficace des stocks de thons tropicaux dans une perspective de développement durable.

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

La CICTA exige actuellement 5 % sur les palangriers, ce qui n'est même pas respecté. Ce taux de couverture passera à 10 % d'ici 2022 pour les navires ciblant les thons tropicaux. Le CPRS a souligné l'insuffisance de la couverture actuelle de ressources d'observation à 5 % pour produire des estimations raisonnables des prises accessoires et recommandé que ce taux passe à 20 %. L'insuffisance des données sur la pêche à la palangre entrave l'élaboration de mesures de conservation efficaces.

Que demande l'ISSF à la CICTA ?

En 2021, demander au CPRS et au Groupe de travail sur les mesures de surveillance intégrées (MSI) de : (i) élaborer des normes de surveillance électronique (SE) ainsi qu'un plan de travail et un calendrier pour la mise en œuvre d'un programme complet de SE et de déclaration électronique, s'appliquant notamment aux journaux de bord, avec une emphase spéciale sur les palangriers ; et (ii) élaborer un programme régional d'observateurs de la CICTA (conformément à la recommandation 19-02) afin de pouvoir exiger une couverture d'observateurs (humains et/ou électroniques) à 100 % pour toutes les principales pêcheries de la CICTA et tous les navires effectuant des transbordements en mer, dans un délai de cinq ans.

Conformité

Qu'est-ce qui ne va pas ?

La CICTA possède un processus d'évaluation de conformité parmi les mieux conçus et les plus transparents des cinq ORGP thonières, mais ce processus peut encore être renforcé. Un processus de conformité solide améliore la gestion des pêches.

Pourquoi sommes-nous inquiets ?

La CICTA a amélioré son processus d'évaluation de la conformité, mais plusieurs améliorations aux procédures et aux politiques demeurent nécessaires.

Que demande l'ISSF à la CICTA ?

En 2021, le Comité de conformité doit adopter un plan de travail afin d'élaborer des points d'audit sur le respect des mesures de la CICTA, à l'image de ceux s'appliquant aux requins dans la recommandation 18-06.

Priorités mondiales de l'ISSF concernant les ORGP thonières

Mise en œuvre de stratégies d'exploitation rigoureuses, comprenant des règles de contrôle des captures et des points de référence.

Gestion efficace de la capacité des flottes, incluant le développement de mécanismes soutenant un meilleur engagement des États côtiers pour l'exploitation durable des ressources halieutiques.

Gestion scientifique des DCP et conception de DCP non maillants et biodégradables.

Meilleur respect de toutes les mesures adoptées dans tous les États membres, ainsi qu'une plus grande transparence des processus évaluant le respect des mesures par les États membres.

Renforcement des mesures de monitoring, contrôle et surveillance (MCS) et augmentation du taux de présence d'observateurs, notamment avec l'aide de technologies modernes, incluant l'utilisation d'appareils électroniques de monitoring et de formulaires électroniques de déclaration.

Adoption de pratiques efficaces de réduction des prises accessoires et de mesures de conservation des requins

Le saviez-vous?

L'ISSF collabore à différents travaux de recherche sur les DCP biodégradables avec des armateurs, des États côtiers et d'autres partenaires.

L'ISSF propose de nombreuses ressources utiles aux navires de pêche, incluant des guides pratiques à l'intention des capitaines sur les techniques de réduction des prises accessoires, ainsi que des documents sur la surveillance électronique et les systèmes de monitoring de navires (SMN).

L'ISSF publie des directives sur la construction et l'utilisation de DCP non maillants.

Trois mesures de conservation de l'ISSF ciblent la réduction des captures involontaires de requins.